



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E96586

VALABLE JUSQU'AU 11/07/2026

ÉDITÉ LE

29/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1999

Forme juridique : SAS

Capital : 693 422

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MARSEILLE 1999 B 00047

Siret : 421 426 479 00083

Code NACE : 9522Z

Numéro caisse de congés payés : 9031488

Assurance Responsabilité Travaux :  
QBE 031 0011484

Assurance Responsabilité Civile :  
QBE 031 0010360

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : PHINELEC

Sigle : PHINELEC  
21 RUE ANDRE ALLAR  
13015 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 58 58 58

Portable : 06 42 49 57 53

Fax : 04 91 58 51 97

Site Internet : [www.viasphere.fr/phinelec/](http://www.viasphere.fr/phinelec/)

E-mail : [marseille@phinelec.fr](mailto:marseille@phinelec.fr)

Responsabilité légale :  
GROUPE VIASPHERE (824 074 421) / CASTAINGS CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 121

Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 12/07/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 12/07/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.